REGLEMENT PARTICULIER MODERNE
8e Rallye National de LISIEUX
10 et 11 Septembre 2016

L'ASACO Pays Normand, l'écurie Automobile de la Côte Fleurie,
La ville de LISIEUX
INTERCOM de LISIEUX – PAYS D'AUGE
Les communes de : Saint Pierre de Mailloc, Saint Martin de Mailloc, Courtonne les Deux Églises, Le Planquay, Saint Pierre de Cormeilles, Blangy le Château, Saint Philbert des Champs, Le Pin, Le Faulq, Le Brevedent, Cordebugle

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : *Dés l'obtention du visa*
Ouverture des engagements : *Dés parution du présent règlement*
Clôture des engagements : *Lundi 29 Aout 2016 minuit*
Parution du road-book : Restaurant Le Grillon, 80 rue Henri CHERON à Lisieux, le 03 septembre de 9h à 20h, le 04 septembre de 9h à 13h et le 09 septembre de 9h à 20h
Dates et heures des reconnaissances : *Voir article 6.2 du présent règlement*
Vérifications administratives : Le 09 septembre de 15h à 21h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 10 septembre de 8h à 10h – Parc des Expositions de Lisieux
Vérifications techniques : Le 09 septembre de 15h15 à 21h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 10 septembre de 8h15 à 10h15 – Parc des Expositions de Lisieux
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 10 Septembre à 9h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Publication des équipages admis au départ : Samedi 10 Septembre à 10h30 et ordre de départ de la 1ère étape - Parc des Expositions de Lisieux
Briefing écrit des pilotes : *remis lors des vérifications administratives*
Départ de la première étape (1ére voiture) : *Samedi 10 septembre à 11 heures*
Arrivée de la première étape (1ére voiture) : *Samedi 10 septembre à 17 h 48*
Publication des résultats partiels de la première étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape : *Samedi 10 septembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage podium ACO et parc fermé au PC course*
Départ de la deuxième étape (1ére voiture) : *Dimanche 11 septembre à 8 Heures*
Arrivée de la deuxième étape (1ére voiture) : *Dimanche 11 septembre à 14 Heures52*
Vérification finale : Garage Lesieur Lisieux *(taux horaire de 60€ TTC)*
Publication des résultats du rallye : *30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final*
Remise des prix : *Dimanche 11 Septembre 2016 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS*

Pas de remise de Prix en ESPECE, de nombreux Lots et Coupes seront distribuées

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile *ASACO PAYS NORMAND* organise le 8e *Rallye de LISIEUX* en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° ***724*** en date du ***15 juillet 2016.***

Comité d'organisation

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°807 2*
Vice-Présidents : *BOULAYE Daniel, ROMAIN Jean-Michel*
Membres : BEUVE Christian, DULONG Stéphane, *FOURNIER Jean-Philippe, GUESNET Jérémy, HAUVEL Gildas, QUESNEY Patrick, STEPHAN Christian, MARTIN Philippe, VOISIN Raphael*
Secrétariat du Rallye : *Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES BP 50062 14800 Deauville*
Permanence du Rallye : *PC course – Parc des EXPOSITIONS de LISIEUX*

Organisateur technique

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°807 2 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES*

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :
Président : *MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653*
Membres : *FAULIN-LECAT Christine – Licence n°126053*
DE LA RIVIERE Jacques – Licence n°12643

Direction de course PC
Directeur de Course : *MARIE Franck – Licence n°5847*
LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756
Adjoint administratif ES : *LEBEL Chantal – Licence n°4921*
Adjoint administratif ES : *OVIEVE Alain – Licence n°196080*

Directeurs de course délégués aux ES et Parcs
VARANGLE Lucien – Licence n°36384
GROUD Francis – Licence n°8035
DENIS Didier – Licence n°162362
MAWDSLEY Joachim – Licence n°15063
JEANVRAIN Michel – Licence n°134502 (stagiaire)
HELIE Francis – Licence n°1752

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : *MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115*
VH : *BELY Jean -Licence n°179722*

Commissaires Techniques :
BALLENGHIEN Francis Licence-n°5641
DECOUFLET Laurent – Licence n°33270
CORRIA DA COSTA Fabien - Licence n°212454
QUERU William – Licence n°14922
GUILLEUX Patrick – Licence n°55340
BOURNEX Jean Luc Licence n°11351

Médecin chef : *Dr (DOC 9 assistance médicale) –*
Voiture tricolore : *VERRIER Jacques – Licence n°2205*
Voiture damier : LEFORESTIER Jean Claude Licence n°1756
Voiture autorités : *GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072*
Juges de Faits : *DUBRAY Jean Michel Licence n°166379*
Classements et résultats : *VOISIN Raphaël - Licence n°211834*

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8e Rallye National de LISIEUX compte pour

Coupe de France des Rallyes 2016
Trophée des Pilotes et Copilotes 2016 de l'A.C.O
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2016
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2016
Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2016
Trophée des Commissaires A.C.O 2016

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet de l'épreuve

Vérifications administratives : Le 09 septembre de 15h à 21h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 10 septembre de 8h à 10h – Parc des Expositions de Lisieux

Vérifications techniques : Le 09 septembre de 14h15 à 21h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 10 septembre de 8h15 à 10h15 – Parc des Expositions de Lisieux

Vérification finale : Garage Lesieur de Lisieux *(taux horaire de 60€ TTC)*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1. CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8e Rallye National de LISIEUX doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée, avant le ***Lundi 29 Aout 2016 minuit*** (cachet de la poste faisant foi)

à

M. DULONG STEPHANE
14600 HONFLEUR
Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copies des licences pilote et copilote**
- **Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)**
- **Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote**
- **Copie de la première page du passeport technique**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ***150*** voitures maximum. (VHC inclus)
Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 5 septembre 2016.*

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : *380€*
- sans la publicité facultative des organisateurs : *760€*

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés sont fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
***Devant la multiplication des campings cars ou caravanes pour des raisons de place et surtout de sécurité Nous sommes obligés dans limités le nombre pour ne pas les interdire à l'avenir*.**

L'accès au parc d'assistance sera limité à : 1 camping car par voiture engagée (ou caravane)
1 camion d'assistance
1 voiture particulière

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P. Identifications

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.4. Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat (80 € en régional) et une pénalité de 320 € en cas de récidive (160 € en régional).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8e Rallye National de LISIEUX représente un parcours total d'environ *325 kms.*
Il est divisé en *2 étapes.* *1er Etape - 3 sections. Samedi 10 septembre 2016*
2ème Etape - 2 sections Dimanche 11 septembre 2016

Il comporte *10 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 122.20 kms.*
Les Epreuves spéciales sont : ES 1-3-5 12.4 Kms
ES 2-4-6 10 Kms
ES 7-9 13.5 Kms
ES 8-10 15 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : **3, 4 et 9 septembre 2016 de 9h à 19h**

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner
Par le collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Le Rallye Moderne se déroulera après le Rallye VHC.

Départ ES 1: Conforme au règlement standard FFSA.
Voir timing sur le site internet de l'épreuve

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix : *Dimanche 11 Septembre 2016 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS*

Pas de remise de Prix en ESPECE, de nombreux Lots et Coupes seront distribuées.

www.ecurie-cote-fleurie.fr

Adresse Postale : E.A.C.F - BP 50062 - 14802 DEAUVILLE Cedex
E-mail : gueganjm@orange.fr ou stephane@ecurie-cote-fleurie.fr